

Anti-Dépôts Verts Toitures - Terrasses - CLAIRMOUS10 - 3167770213546

Référence : FDS_898_N
Version: 2017-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 06/07/2017

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Anti-Dépôts Verts Toitures - Terrasses - CLAIRMOUS10 - 3167770213546

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit Biocide – Anti-dépôts verts algues, lichens – prêt à l'emploi – Usage grand public

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315 Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319 Méthode de calcul

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Référence : FDS_898_N
Version: 2017-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 06/07/2017

Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 - Tenir hors de portée des enfants P103 - Lire l'étiquette avant utilisation P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé
Phrases supplémentaires	: Consulter le fabricant : L'étiquetage des produits détergents s'applique - Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : En cas d'inhalation importante de vapeurs : irritation possible des voies respiratoires, toux.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Chlorure de didécyl diméthylammonium	(N° CAS) 7173-51-5 (N° CE) 230-525-2 (Numéro index) 612-131-00-6	< 2	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 2, H411
Isotridécaneol, éthoxylé (>7 - <15 EO) [isotridécaneol, éthoxylé]	(N° CAS) 69011-36-5 / 9043-30-5 (N° CE) 931-136-6 / 931-138-8	<= 1	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302
Ethanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	< 0,5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

Référence : FDS_898_N
Version: 2017-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 06/07/2017

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE. Avant de tenter de secourir des victimes, assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés. ATTENTION Secouristes! - pensez à votre sécurité pendant le sauvetage. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir section 8 pour plus de détails.
Premiers soins après inhalation	: En cas d'inhalation de vapeurs, sortir la victime à l'air frais et la garder au repos. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste si une irritation apparaît.
Premiers soins après ingestion	: Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. NE PAS provoquer le vomissement. Si la victime est pleinement consciente, rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Si le vomissement se produit, maintenir la tête plus basse que les hanches de façon à limiter tout avalement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucune donnée disponible.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une irritation oculaire.
Symptômes/effets après ingestion	: Phrase à la suite de : Symptômes/lésions après ingestion.
Symptômes chroniques	: Voir Sous Rubriques 2.1/2.3.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information / donnée disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée avec additifs, poudre chimique, mousse chimique, extincteur à CO2.
Agents d'extinction non appropriés	: L'eau en jet bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion	: En cas d'incendie des fumées et vapeurs très dangereuses sont libérées : Composés non identifiés. Leur inhalation est très dangereuse. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Exposé à des températures élevées, le produit peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde et dioxyde de carbone.

Référence : FDS_898_N
Version: 2017-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 06/07/2017

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Autres informations : En cas d'incendie porter une tenue ignifugée intégrale résistante aux produits chimiques et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral. Refroidir les réservoirs et les parties exposés au feu par arrosage avec beaucoup d'eau. Refroidir à l'eau les réservoirs et les parties exposées au flux thermique et non pris dans les flammes. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas toucher le produit sans équipements de protection appropriés. Informations générales : La faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur. Éviter tout contact direct avec le produit déversé. Eloigner le personnel non concerné. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Prudence en cas de déversement. Le mélange peut rendre les surfaces glissantes. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Rester face au vent. Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger.

Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Protection personnelle : voir rubrique 8.
- Procédures d'urgence : Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Équipement de protection individuelle, voir section 8. Évacuer les lieux et avertir les autorités rapidement.

Pour les secouristes

- Équipement de protection : Protection personnelle : voir rubrique 8.
- Procédures d'urgence : Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Assurer une ventilation adéquate. Déversements importants : Une combinaison de protection complète, antistatique résistante aux produits chimiques. Gants de travail (de préférence à manchettes) assurant une résistance suffisante contre les produits chimiques. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques. Lunettes de sécurité et/ou visière. Protection respiratoire autonome à pression positive. Il est possible d'utiliser un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) en fonction de l'étendue du déversement et du niveau d'exposition prévisible. Si la situation ne peut être parfaitement évaluée ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni vers les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Référence : FDS_898_N
Version: 2017-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 06/07/2017

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux non-combustibles absorbant, (sable, terre, terre à diatomées, vermiculite) et collecter dans un récipient pour élimination conformément aux exigences réglementaires locales et nationales (voir section 13).
- Procédés de nettoyage : Méthodes de nettoyage : Ne pas appliquer de jets bâton directs. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Transférer le produit récupéré et les autres matériaux dans des réservoirs ou conteneurs appropriés et stocker/éliminer conformément aux règlements applicables.
Si la situation ne peut être parfaitement évaluée ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.
- Autres informations : Les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit. Cependant, les conditions locales (vent, température de l'air...) peuvent avoir une influence importante dans le choix des actions appropriées. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre. Les actions appropriées doivent être évaluées au cas par cas.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation, voir rubrique 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination, voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Assurer une ventilation appropriée.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Isoler la zone à risque et interdire l'entrée à toute personne non autorisée et/ou non munie d'équipements de protection. Prévoir l'installation de douches et de fontaines oculaires.
Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas toucher le produit sans équipements de protection appropriés.
Recommandations pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Équipement de protection individuelle, voir section 8.
Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate avec extraction à la source. Prévention des incendies et des explosions : Aucune donnée disponible.
- Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Les gants doivent être inspectés périodiquement et remplacés en cas d'usure, de perforation ou de contamination. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Isoler la zone à risque et interdire l'entrée à toute personne non autorisée et/ou non munie d'équipements de protection. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des matières combustibles. Conserver dans un récipient approprié. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

Référence : FDS_898_N
Version: 2017-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 06/07/2017

- Conditions de stockage : La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Stocker les produits conditionnés (fûts, échantillons, bidons...) dans des locaux bien ventilés, à l'abri de l'humidité, de la chaleur. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés. Stocker séparément des agents oxydants. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes. Métaux.
- Matériaux d'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée / information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ethanol (64-17-5)		
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m³)	1900 mg/m³
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE(mg/m³)	9500 mg/m³
France	VLE (ppm)	5000 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

- Protection des mains : Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange. Port de gants recommandé (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374).
- Protection oculaire : Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).
- Protection de la peau et du corps : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.

Référence : FDS_898_N
Version: 2017-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 06/07/2017

Protection des voies respiratoires	:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque avec filtre anti-vapeurs/gaz/poussières type A/B/P3. (conforme à la norme EN 141 et EN143).
Contrôle de l'exposition de l'environnement	:	Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.
Contrôle de l'exposition du consommateur	:	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Autres informations	:	En toutes circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	selon client.
Odeur	:	Caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	8,3
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	≈ 100 °C
Point d'éclair	:	> 61 °C
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Soluble dans l'eau.
Log Pow	:	Aucune donnée disponible

Référence : FDS_898_N
Version: 2017-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 06/07/2017

Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité liée aux substances, récipients et contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation : Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi. Stabilité de la substance ou du mélange dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression : Chimiquement stable dans des conditions ambiantes standards (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction ou polymérisation de la substance ou du mélange dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses : Ce produit ne se polymérise pas en dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses. (Voir section 10.1 pour la réactivité pouvant générer des risques tenant compte des substances, des récipients et des contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation.).

10.4. Conditions à éviter

Énumération des conditions, telles que la température, la pression, la lumière, les chocs, les décharges électrostatiques, les vibrations ou d'autres contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse : À notre connaissance la température, la pression, la lumière, les chocs... ne donnent pas lieu à une situation dangereuse. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Familles de substances ou de mélanges, ou substances spécifiques, telles que l'eau, l'air, les acides, les bases, les agents oxydants, avec lesquelles la substance ou le mélange pourrait réagir en générant une situation dangereuse : Oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux connus et produits que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement : Ce produit ne se décompose pas dans des conditions normales. Produits de décomposition en cas d'incendie : consulter la section 5.2.

Référence : FDS_898_N
Version: 2017-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 06/07/2017

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Indications complémentaires	: A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Isotridécaneol, éthoxylé (>7 - <15 EO) [isotridécaneol, éthoxylé] (69011-36-5 / 9043-30-5)	
DL50 orale rat	300 - 2000 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 8,3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 8,3
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Cancérogénicité	: Non classé A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Référence : FDS_898_N
Version: 2017-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 06/07/2017

Isotridécaneol, éthoxylé (>7 - <15 EO) [isotridécaneol, éthoxylé] (69011-36-5 / 9043-30-5)

Indications complémentaires

Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations: rat
NOAEL ((pais)): > 250 mg/kg (par poids et jour)
NOAEL (F1): > 250 mg/kg (par poids et jour)
NOAEL (F2): > 250 mg/kg (par poids et jour)
profil de groupe
(valeur de la littérature)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition unique)

A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition répétée)

A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Isotridécaneol, éthoxylé (>7 - <15 EO) [isotridécaneol, éthoxylé] (69011-36-5 / 9043-30-5)

Indications complémentaires

Rat; Oral(e); 2 années - NOAEL 50 mg/kg (par poids et jour)
Organes cibles - Coeur, Foie, Reins
Symptômes - augmentation réduite du poids, Augmentation du poids relatif des organes
profil de groupe (valeur de la littérature)

Danger par aspiration : Non classé

A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée
Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux : irritation.
Inhalation : En cas d'inhalation importante de vapeurs : irritation possible des voies respiratoires, toux.
Ingestion : Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucune donnée disponible.

Référence : FDS_898_N
Version: 2017-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 06/07/2017

Chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)	
Indications complémentaires	Information du fournisseur CE50 / 48 h 0,03 mg/l (Daphnia magna) CE50 / 96 h 0,06 mg/l (Selenastrum capricornutum) CL50 / 96 h 0,5 mg/l (Brachydanio rerio) Informations bibliographiques NOECm - 0,03 mg/l (calcul) L(E)C₅₀m - 0,04 mg/l (calcul)

Isotridécaneol, éthoxylé (>7 - <15 EO) [isotridécaneol, éthoxylé] (69011-36-5 / 9043-30-5)	
Indications complémentaires	Toxicité pour les poissons CL50 (96 h) Cyprinus carpio (Carpe) > 1 - 10 mg/l; Essai en dynamique; OCDE ligne directrice 203 Resultats d'essais internes/valeurs de la littérature profil de groupe Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 (48 h) Daphnia magna (Grande daphnie) > 1 - 10 mg/l; Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202 Resultats d'essais internes/valeurs de la littérature profil de groupe Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques - Toxicité chronique NOEC (21 jr) Daphnia magna (Grande daphnie) 2,5 mg/l; taux de reproduction; (valeur de la littérature) profil de groupe Toxicité des plantes aquatiques CE50 (72 h) Desmodesmus subspicatus (algues vertes) > 1 - 10 mg/l; Essai en statique; OCDE Ligne directrice 201; Resultats d'essais internes/valeurs de la littérature profil de groupe EC10 (72 h) > 1 - 10 mg/l; Resultats d'essais internes/valeurs de la littérature profil de groupe Toxicité pour les bactéries CE50 boue activée 140 mg/l; Inhibition de la respiration profil de groupe (valeur de la littérature) Toxicité concernant les végétaux terrestres Apparition, croissance; NOEC 10 mg/kg; Lepidium sativum (cresson); OCDE Ligne directrice 208 Resultats d'essais internes/valeurs de la littérature profil de groupe

12.2. Persistance et dégradabilité

Chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)	
Biodégradation	> 70 % OECD 301 D

Référence : FDS_898_N
Version: 2017-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 06/07/2017

Isotridécaneol, éthoxylé (>7 - <15 EO) [isotridécaneol, éthoxylé] (69011-36-5 / 9043-30-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable; > 60 %; 28 jr; aérobique; OCDE Ligne directrice 301 B Resultats d'essais internes/valeurs de la littérature.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Isotridécaneol, éthoxylé (>7 - <15 EO) [isotridécaneol, éthoxylé] (69011-36-5 / 9043-30-5)	
Mobilité dans le sol	Koc: > 5000 immobile forte adsorption sur les sols (valeur de la littérature)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Ethanol (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Isotridécaneol, éthoxylé (>7 - <15 EO) [isotridécaneol, éthoxylé] (69011-36-5 / 9043-30-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou les récipients utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer les emballages, avec ou sans reliquat de produit, dans une déchetterie ou par un organisme agréé.
Indications complémentaires	: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Référence : FDS_898_N
Version: 2017-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 06/07/2017

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport	: Informations concernant la manipulation, voir rubrique 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination, voir rubrique 13.
--	---

Référence : FDS_898_N
Version: 2017-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 06/07/2017

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : Aucune donnée disponible concernant le transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC; si nécessaire, consulter le fournisseur.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	Ethanol - Isotridécaneol, éthoxylé (>7 - <15 EO) [isotridécaneol, éthoxylé]
3(a) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F	Ethanol
3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	Nettoyant Surfaces extérieures (Traces rouges / traces Noires / Dépôts verts) - Ethanol - Isotridécaneol, éthoxylé (>7 - <15 EO) [isotridécaneol, éthoxylé]
40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.	Ethanol

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

ICPE : Non concerné

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

Référence : FDS_898_N
Version: 2017-01

Edition révisée n°0
Date de révision: 06/07/2017

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit